



OBJECTIF(S)

- Avoir une vue exhaustive des principaux régimes d'exonération des plus-values immobilières des particuliers.

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Professionnels de l'immobilier.

Prérequis : aucun.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 2 heures

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé dans la Fiscalité et le Droit de la Personne

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 75 € HT

Non Adhérent FNAIM : 125 € HT

PROGRAMME

INTRODUCTION

Bienvenue
+ présentation du cours et des objectifs pédagogiques

I - L'EXONÉRATION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE ET DE SES DÉPENDANCES

- Définition fiscale de la notion de résidence principale
- Extension aux dépendances
- Condition pour « être la résidence principale au jour de la cession »
- Cas particuliers et exceptions

II - LES EXPATRIÉS ET LES NON-RÉSIDENTS

- Définition fiscale du non-résident
- Exonération commune au résidents fiscaux
- Exonération au titre de la cession de la résidence principale
- Exonérations spécifiques applicables depuis 2014
- Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux

III - LES AUTRES EXONÉRATIONS DE PLUS-VALUES

- Cession pour financer la résidence principale
- Cession inférieur à 15 000 €
- Cas des résidents d'un établissement spécialisé
- Qualités particulières propre au cédant
- Opérations particulières
- Autres cas particuliers

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap